

### L'incinération des déchets verts STRICTEMENT interdite !

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts s'applique **sans aucune dérogation possible de la part de la municipalité.**



### Déchetteries (Migelane et Arnahurt)

#### Horaires d'été (du 02 mai au 31 octobre)

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 14h à 18h, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le dimanche de 8h30 à 12h30.

### Déchets verts : ramassage le 6 octobre 2020.

**Rappel :** Les branchages devront être présentés en fagots attachés d'1,5m de large au maximum. Les sacs devront être ouverts. Quantité maximale à ne pas dépasser par foyer : 1 mètre cube.



### Déchets encombrants : ramassage le 08 octobre 2020.

Inscription obligatoire au **0 805 020 002**, au plus tard à 16h la veille du ramassage ou par mail :

[dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com](mailto:dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com)

[encombrants.montesquieu@groupenicollin.com](mailto:encombrants.montesquieu@groupenicollin.com)



### Bruits de voisinage

Horaires autorisés par arrêté préfectoral pour les travaux de bricolage et de jardinage :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
- Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

**Les propriétaires de chiens sont responsables des nuisances occasionnées par ceux-ci. Ils doivent notamment veiller à ce que les aboiements ne soient pas préjudiciables à la quiétude de leurs voisins.**

Notre commune a été touchée très localement par les orages du 11 août, avec des dégâts surtout liés à la chute d'arbres parfois remarquables. Grâce à l'appui de la CC de Montesquieu et de l'association Rives d'Arcins Environnement, des premiers travaux de bucheronnage ont pu être effectués rapidement.

Concernant l'utilisation de la salle La Sablière, une réflexion est actuellement en cours avec les associations pour permettre une réouverture de leurs activités en fonction du protocole sanitaire de chaque spécialité sportive et/ou associative à respecter face aux risques sanitaires.

La commune propose de distribuer un masque tissu à chaque collégien-ne et/ou lycéen -ne. Le masque peut être retiré à l'accueil de la mairie **sur rendez-vous**. (Permanence téléphonique de 14h à 17h, les lundis, mercredis et vendredis).

Le Maire et le Conseil Municipal

### LE COMITÉ DES FÊTES COMMUNIQUE :

Bonjour à tous.

Voici plusieurs mois que, comme tout le monde, nous faisons face à cette inédite situation dans nos vies, qui nous a contraints et forcés d'annuler toutes nos manifestations les unes après les autres. **Hélas La Grande Fête 2020 n'y échappera pas...**

Nous avons bien essayé de nous adapter, en imaginant une "petite" fête pour cette année, mais au regard du contexte actuel et de la mixité générationnelle de l'évènement, il ne nous semble pas raisonnable de nous lancer dans l'aventure. A cela, il faut en plus ajouter l'aspect financier plutôt compliqué cette saison, le mécénat représentant en principe près d'un tiers du budget de La Grande Fête (nous tenons d'ailleurs à remercier la Mairie d'Ayguemorte Les Graves, la CC Montesquieu ainsi que le Département de la Gironde. Aujourd'hui même notre désormais traditionnelle soirée "Ayguemorte de Peur" a objectivement peu de chance d'avoir lieu compte tenu des contraintes à respecter face aux risques sanitaires.

Nous vous donnons tout de même RDV pour l'**AG du Comité des Fêtes le 19 septembre 2020**, que nous tâcherons d'organiser en plein air et pendant laquelle nous profiterons pour vous présenter la nouvelle association qui prendra la suite des activités du CDF en 2021, la **BIC des Graves** (brigade d'intervention culturelle).

Et bien entendu **RDV les 10, 11 et 12 Septembre 2021 on l'espère toutes et tous, pour une nouvelle édition de La Grande Fête.**

L'équipe du CDF.

## CAF DE LA GIRONDE



Les permanences d'accès aux droits reprendront à la MSAP (Maison de Services Au Public) de Léognan à partir du 3 SEPTEMBRE 2020, tous les 1ers JEUDIS du mois (hors vacances scolaires) – Place Joane – Léognan, de 14 h à 16 h 30 sur RV.

Contact MSAP : 05 57 96 96 70.

## INTEMPÉRIES



Suite au phénomène particulièrement violent mêlant orage, pluie, grêle et vents forts ayant touché l'ensemble de la commune, un certificat d'intempéries peut être délivré par la mairie, si besoin, sur demande.

## OFFICE DU TOURISME DE MONTESQUIEU

Mise en ligne du nouveau site internet, sans modification de son URL : [www.tourisme-montesquieu.com](http://www.tourisme-montesquieu.com)

Ce nouvel outil n'est pas figé et sera amené à évoluer notamment en fonction de vos retours.

Les thématiques fortes ou en croissance restent les mêmes : le vignoble, Montesquieu, les espaces naturels partagés et la randonnée.

Le site a été « rafraîchi » et adapté aux nouvelles tendances d'utilisation sur smartphone.

Bonne navigation !

## AVIS

### Rappel :

Le secrétariat de mairie accueille du public, uniquement sur rendez-vous, les mardis et jeudis, de 14h00 à 18h00, dans le respect des gestes barrière et avec port du masque obligatoire.

Un accueil téléphonique est assuré, notamment pour la prise de rendez-vous, de 14h00 à 17h00, les lundis, mercredis et vendredis.

Vous pouvez aussi nous envoyer vos demandes par mail à l'adresse suivante : [accueil.ayguemorte@orange.fr](mailto:accueil.ayguemorte@orange.fr).

Merci de votre compréhension.



20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05.

Mail : [mairie-ayguemortelesgraves@orange.fr](mailto:mairie-ayguemortelesgraves@orange.fr) - Site : [www.ayguemortelesgraves.fr](http://www.ayguemortelesgraves.fr)

## La MSAP (Maison de Services Au Public) se déploie dans notre commune !

Mise en place par la Communauté de communes de Montesquieu, la MSAP est chargée d'accueillir, de conseiller, d'accompagner les usagers dans leurs relations avec les administrations, les organismes publics ou privés et les services du territoire. Quels sont ses domaines d'intervention ?

- La famille.
- La solidarité.
- L'emploi et la formation.
- La santé.
- La citoyenneté.
- Le logement.
- Les transports.
- La retraite.
- Infos Droits.
- Accompagnement dans les démarches en ligne.



Grâce à un dispositif relais fonctionnant à distance, vous pourrez vous entretenir en visio-conférence avec une animatrice de la MSAP, **DIRECTEMENT DEPUIS LA MAIRIE via un poste informatique spécialement aménagé dans l'accueil** du secrétariat.

**Ce nouveau service vous sera proposé à compter du 2 septembre uniquement sur rendez-vous tous les mercredis matin entre 9h00 et 10h30.**

**La prise de rendez-vous se fera exclusivement par téléphone auprès d'une téléopératrice de la MSAP rattachée à la Communauté de Communes de Montesquieu au 05 57 96 96 70.**

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### ❑ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

La commune d'Ayguemorte-Les-Graves n'est plus habilitée à instruire les dossiers de demande de carte nationale d'identité. Pour toute demande,

- prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes (La Brède, Villenave d'Ornon, Bègles, Talence, Gradignan...pour les plus proches, ou toute autre commune équipée, indépendamment du lieu de résidence).
- Effectuer une pré-demande en ligne sur le site : [service.public.fr](http://service.public.fr) ou [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

### ❑ CONCILIEUR DE JUSTICE :

Madame PRADOS Anne pour le canton de la Brède.

Contact : 09 81 04 01 99 - mail : [anne.prados@conciliateurdejustice.fr](mailto:anne.prados@conciliateurdejustice.fr)



20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05.

Mail : [mairie-ayguemortelesgraves@orange.fr](mailto:mairie-ayguemortelesgraves@orange.fr) - Site : [www.ayguemortelesgraves.fr](http://www.ayguemortelesgraves.fr)